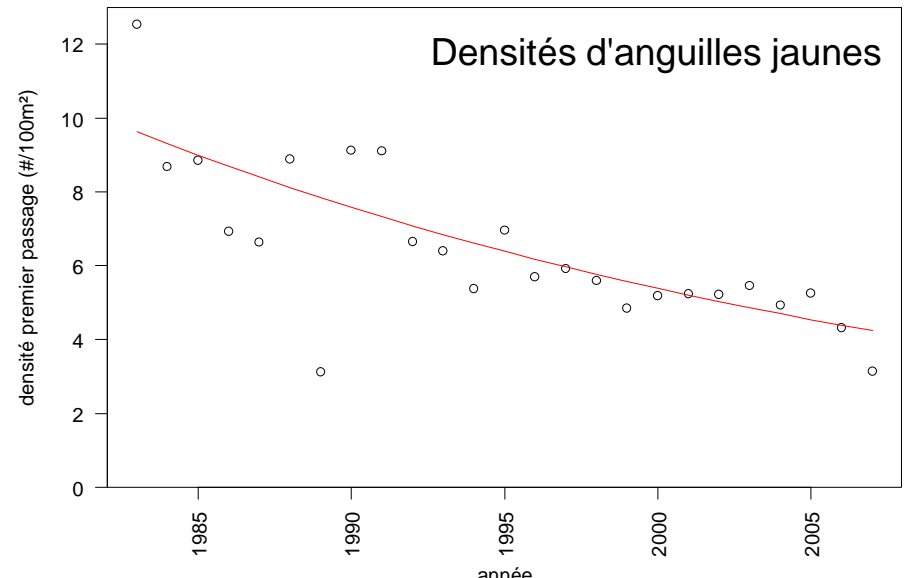
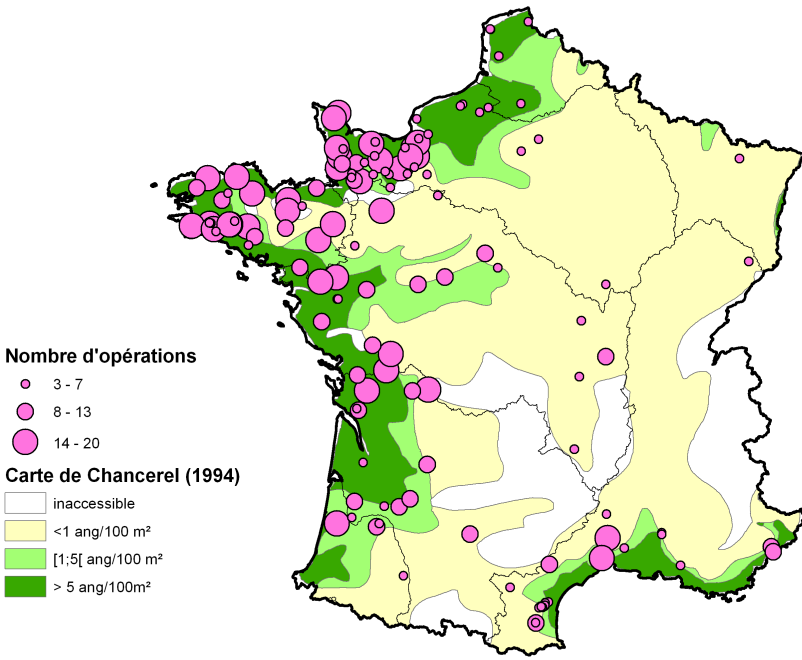
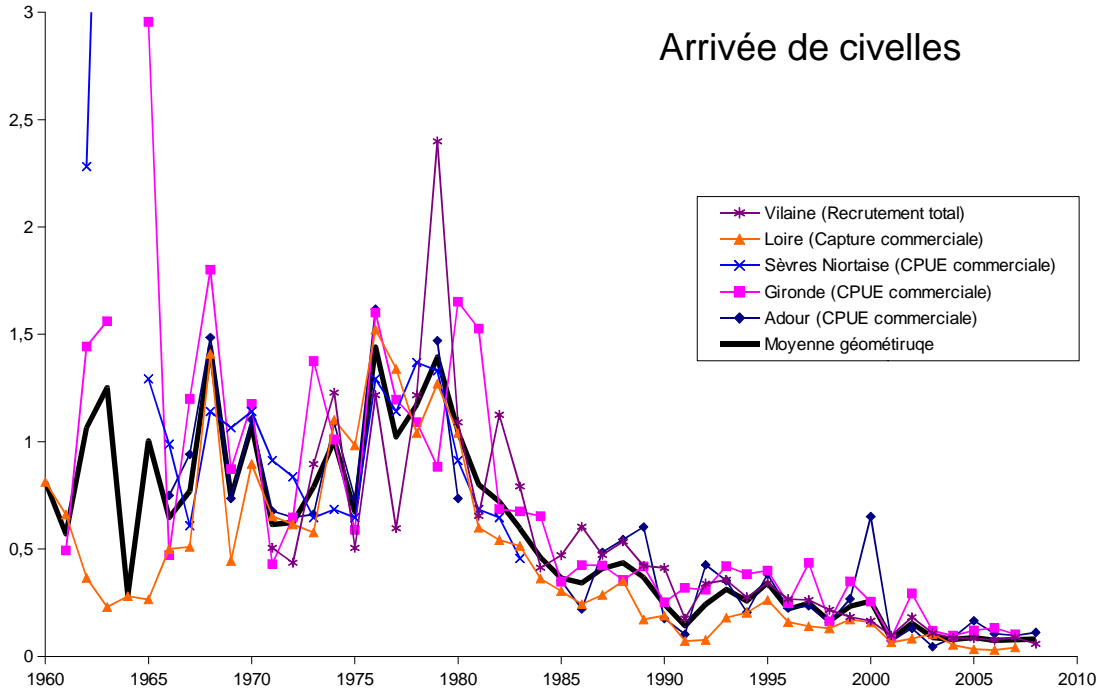


La situation de l'anguille en France avant le PGA

La situation de l'anguille en France avant le PGA



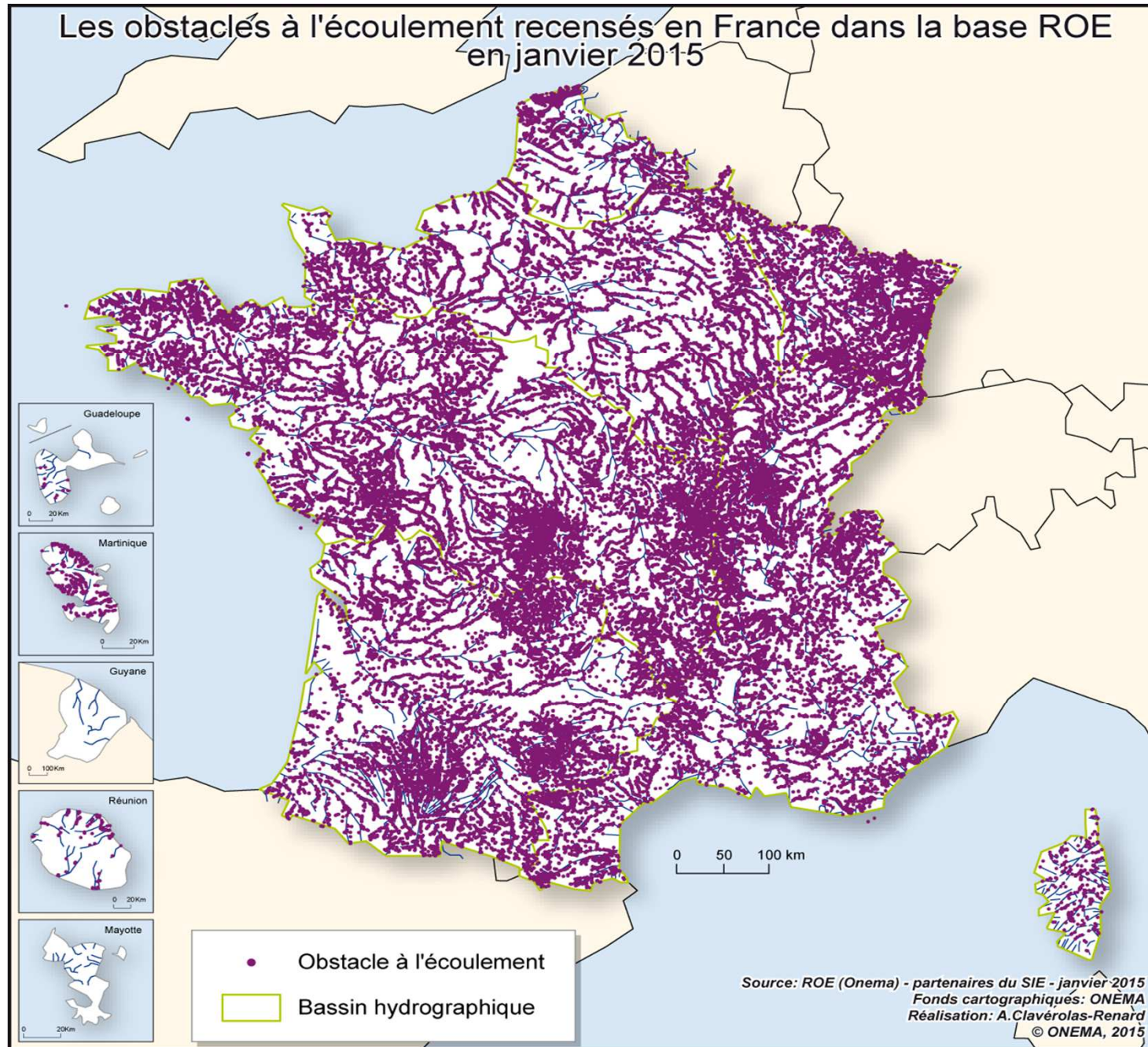
Sources des données : ONEMA
Fond cartographique : BD Carthage ©
Projection : Lambert II étendu

0 50 100 200 Kilomètres



PGA (2010)

Obstacles à la migration: plus de 80 000



Rapport 2015

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/RapportPGA2015.pdf>

Réduction de la mortalité par pêche

By setting up a quota on glass eel

Facade atlantique

Civelle :

Saison de pêche limitée à 5 mois consécutifs

Anguille jaune :

Saison de pêche limitée à 5 mois depuis 2011 (7 mois sur le bassin d'Arcachon)

Anguille argentée :

Pêche interdite en zone maritime, autorisée en zone fluviale dans quelques secteurs des unités de gestion Loire et Bretagne



Facade Méditerranéenne

Civelle :

Pêche interdite

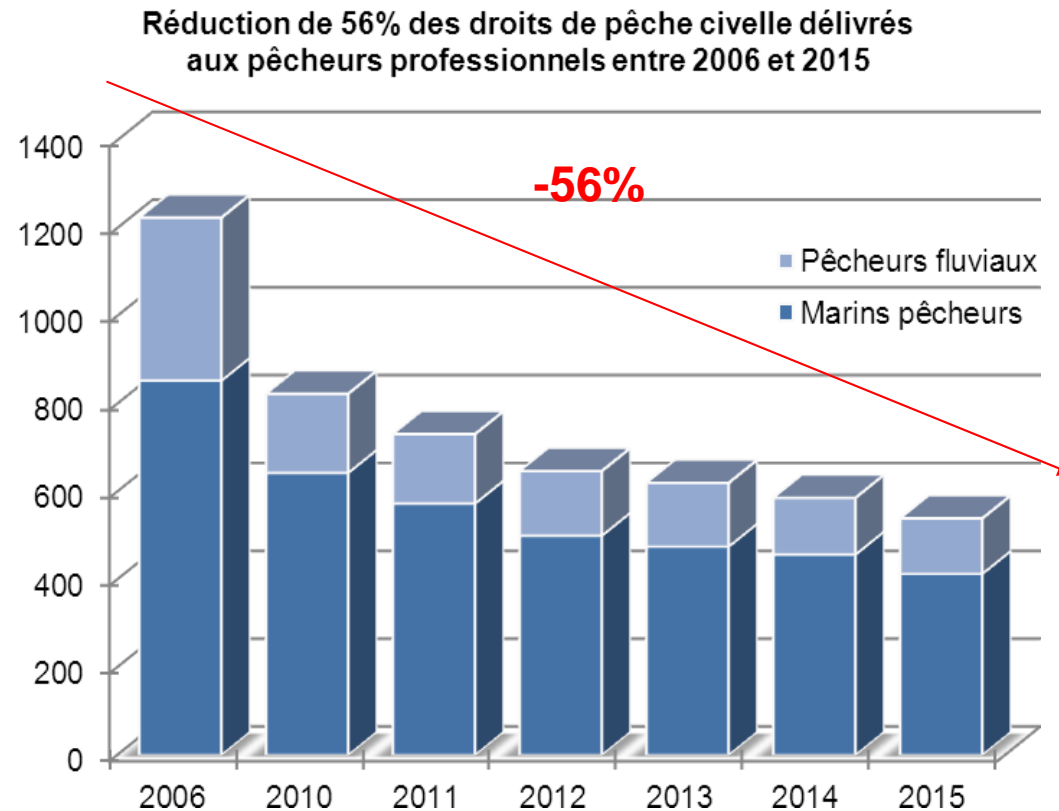
Anguille jaune :

Saison de pêche limitée à 5 mois en zone fluviale et à 9 mois en zone maritime (lagunes méditerranéennes)

Anguille argentée :

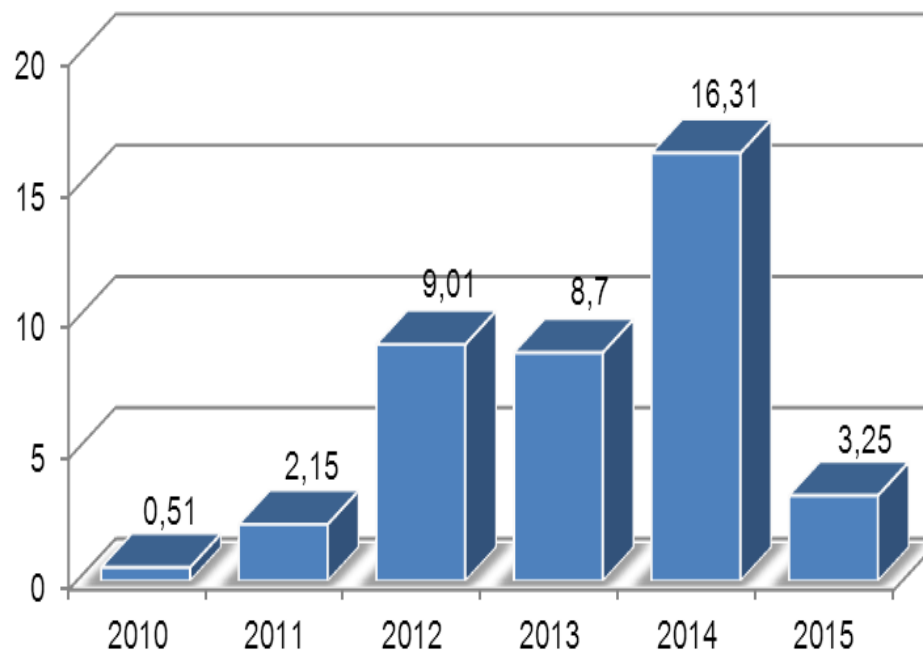
Saison de pêche actuellement fixée à 5 mois

Réduction de la mortalité par pêche



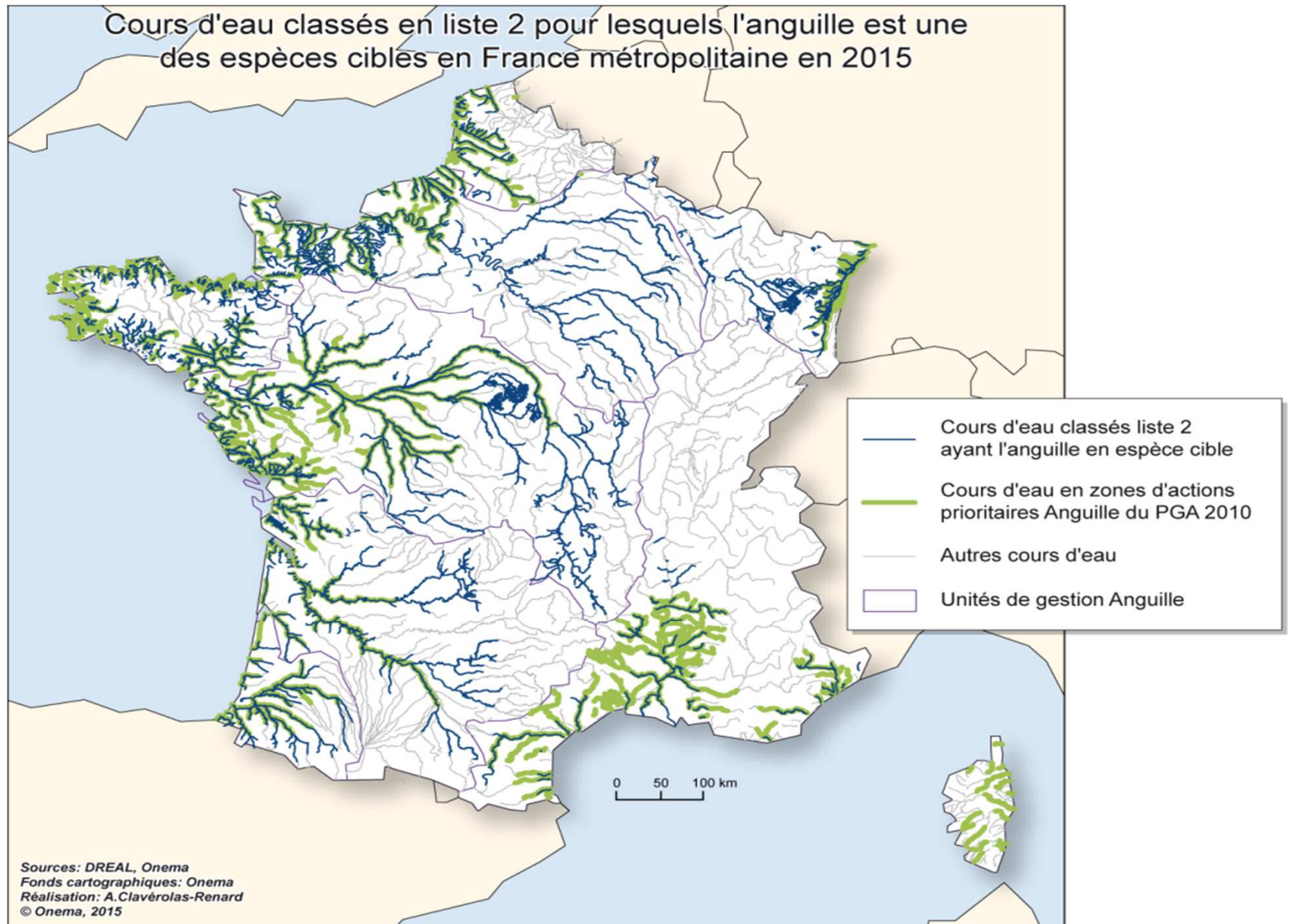
Programme de repeuplement

Evolution du pourcentage déversé au regard des captures
allouées aux opérations de repeuplement en France (%)

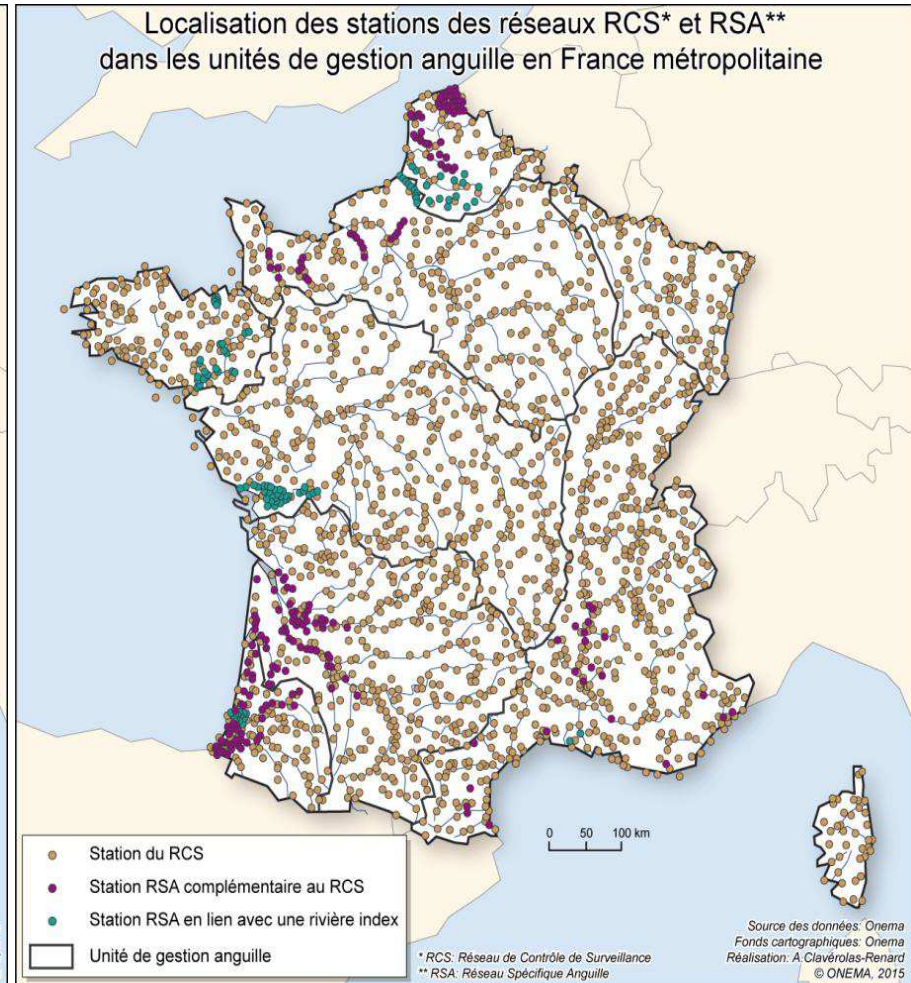
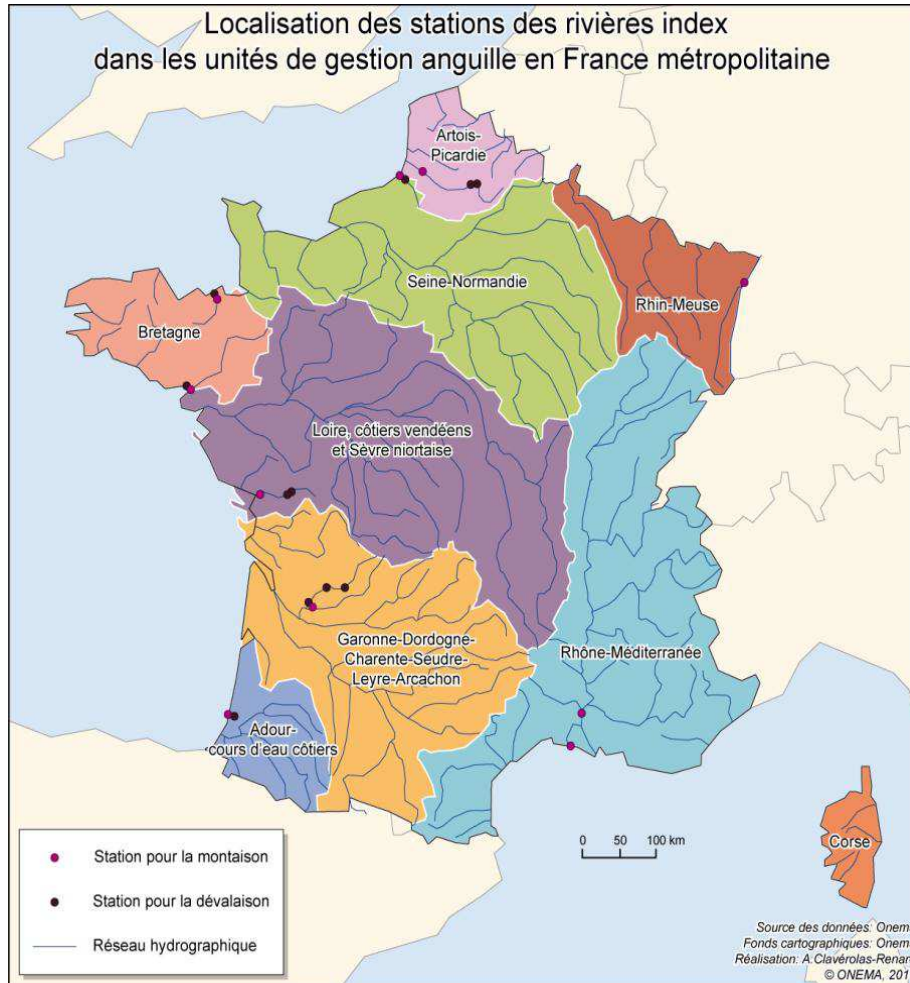


**13,6 Tonnes de civelles ont été transférées.
6,4 % des captures.**

Les obstacles à la migration

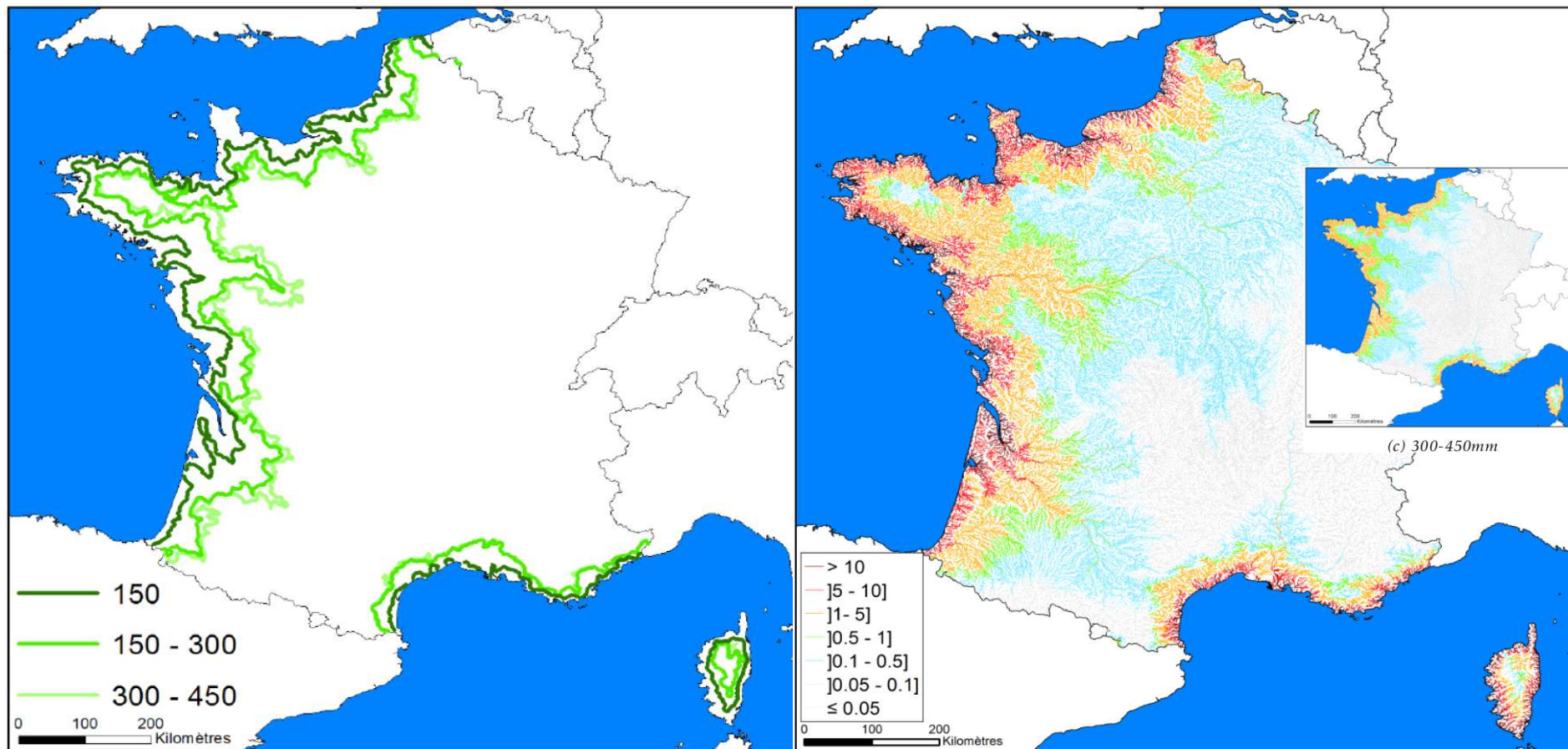


Suivi du stock



Eel biomass assessment (EDA)

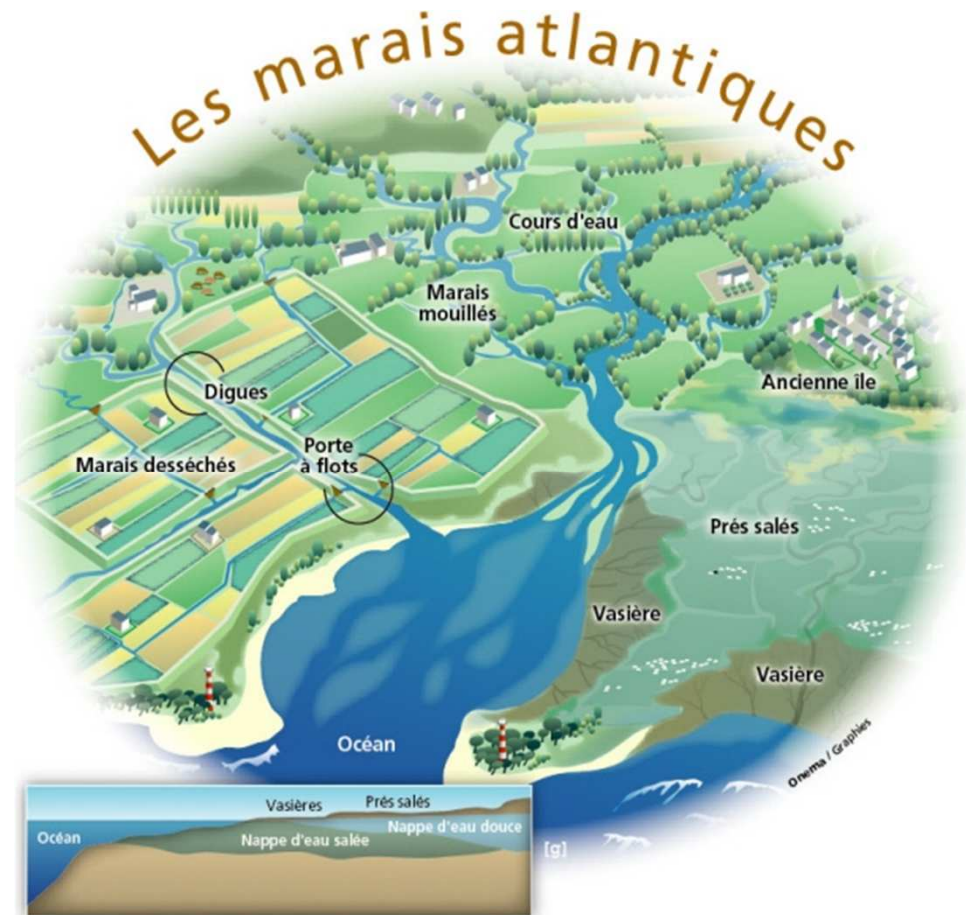
- Front de colonisation par classe de taille et répartition des densités d'anguilles jaunes prédites par EDA 2.2 en 2012



Des démarches engagées dans les ZH

- Suivi sur les zones humides littorales des façades Atlantique, Manche et Mer du Nord à des fins de connaissances.
- Action du 3^{ème} plan national d'action en faveur des milieux humides : **évaluation du potentiel de ces milieux pour l'accueil des populations piscicoles dont l'anguille**

Première estimation du nombre d'anguilles argentées produit par ces milieux : 3 millions



Des démarches engagées dans les ZH



Suivis scientifiques réguliers mis en place dans notamment concernant :

- les stocks d'anguilles jaunes et argentées (système lagunaire Impériaux/Vaccarès) ;
- les migrations d'argentées relâchées (lagunes du Languedoc-Roussillon) ;
- la mise en place d'un plan de gestion anguille sur les marais d'eau douce du Vigueirat afin d'étudier la dynamique des populations dans un milieu non impacté.

Première estimation du nombre d'anguilles argentées produit par ces milieux : 8 millions

Braconniers à la civelle dans le tamis de la justice

La pêche à la civelle, autorisée aux professionnels du 1^{er} décembre au 30 avril, attire aussi les braconniers pour le profit. Onze d'entre eux ont été condamnés à des amendes de 500 à 7 500 €.

Ils pêchaient pour se préparer une soupe à l'anguille. Les prévenus, convoqués, hier, à l'audience « civelles » du tribunal correctionnel, répètent tous la même litanie. Une histoire de consommation personnelle. Le problème, c'est que cette espèce est protégée. « **A ce rythme-là, vous auriez pu vous nourrir pendant des semaines !** », lance la présidente du tribunal, dubitative, à l'un des prévenus.

Ce jeune homme de 23 ans, a été interpellé le 16 janvier à 3 h du matin, en aval de l'écluse, sur le canal de la Martinière, avec 4 kg de civelles. Il a reconnu avoir pêché pendant deux heures, avec un tamis de 70 cm de diamètre. Il a admis qu'il pêchait dans



La lutte contre le braconnage organisé

Pêche illégale : trois mois ferme

Cela fait déjà deux nuits que les agents de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) surveillent les alentours du barrage de Polverin à Hennebont lorsqu'ils tentent d'interpeller deux hommes, ce 3 février 2014 vers 5h du matin. Les deux individus sont en train de pêcher la civelle sur un hors bord, dans une zone interdite. A la vue de l'embarcation de la police de l'environnement, ils jettent leur matériel et leurs éventuelles prises par dessus bord avant de regagner la berge à toute vitesse. Ils se séparent et fuient dans deux directions opposées. L'un d'eux est rattrapé et arrêté par un fonctionnaire. Dans son audition comme à l'audience d'hier, le Locmiquélicain de 52 ans a refusé de dénoncer son acolyte et a minimisé les faits reprochés : « c'était juste pour voir s'il y avait de la civelle, on ne l'a pas pêchée ». Des explications qui n'ont pas convaincu le procureur. Il a souligné, hier, les seize mentions déjà présentes au casier judiciaire du prévenu, dont dix concernant des infractions de pêche illégale, et a requis 100 jours d'amendes à 50 €. La juge l'a finalement condamné à trois mois de prison ferme et a ordonné le confiscation du bateau et l'annulation de son permis de pêche.

LES PILLEURS D'OR BLANC



Le Pellerin : les civelles, surnommées « l'or blanc », les braconniers la traquent en

Innocents les mains pleines

TRIBUNAL Trois prévenus ont été condamnés, hier, à des amendes pour braconnage de pibales, en toute mauvaise foi



pris he à de la armé sur riers dans rdi à mar- pêcheurs

Anguilles : du braconnage dans les eaux polluées du Bolmon

Depuis le 28 avril 2000, la pêche est strictement interdite dans l'étang du Bolmon. Et pourtant ! Pas un jour ne se passe sans que des braconniers ne prennent le risque de venir y poser des filets.



Les filets découverts dans l'étang de Bolmon ont été relevés et les anguilles qu'ils contenaient ont été relâchées par les gendarmes. Les filets sont restés.



dire attire toujours les convoitises st réservée aux professionnels s d'une autorisa- umis à des quotas- r prix sur les mar- rillales (Ndr : plus €) attire les bracon- niers. En- bunal c Nantes amend 7 500 / bracc

Conclusion

évaluation de la biomasse d'anguilles argentées quittant le territoire national pour se reproduire (actuelle et pristine)

+

la réduction de la mortalité de l'anguille sur ses stades d'anguille jaune et argentée

=> posent des difficultés.

réseaux de suivis mis en œuvre

+

modèles développés

=> encore trop tôt pour conclure